



PARLEMENT ENQUÊTE

Fédérations sportives : le rapport parlementaire étrille Amélie Oudéa-Castéra

La commission d'enquête sur les fédérations sportives met vivement en cause la ministre pour son rôle et son salaire au sein de la fédération de tennis. Elle dénonce en outre une défaillance généralisée de l'État dans le contrôle et la régulation du monde sportif.

Laurent Mauduit - 22 janvier 2024 à 19h22

Depuis que la commission d'enquête parlementaire sur les défaillances des fédérations sportives a annoncé qu'elle avait effectué des signalements au parquet pour parjure visant sept dirigeants du monde sportif, dont quatre présidents de fédération, on se doutait que le rapport concluant ses travaux pourrait être d'une extrême sévérité. On en a la confirmation à la lecture du document qui a été rendu public lundi, un jour plus tôt que prévu, à la suite de la publication par *Le Monde* de premiers extraits.

Si ce rapport est sévère, c'est d'abord à l'encontre d'Amélie Oudéa-Castéra, la ministre des sports qui a désormais aussi sous sa tutelle l'éducation nationale. Elle y est étrillée pour ce qu'elle a fait du temps où elle était directrice générale (DG) de la Fédération française de tennis (FFT), d'avril 2021 à mai 2022. Mais elle y est aussi mise en cause, car le rapport conclut que l'État n'a pas contenu les dérives de nombreuses fédérations sportives, qui semblent être devenues de véritables pétaudières.

Le rapport, remis par Béatrice Bellamy (députée Horizons de Vendée) et Sabrina Sebaihi (députée écologiste des Hauts-de-Seine), n'utilise pas le mot mais la description qu'il fait du fonctionnement de nombreuses fédérations sportives, celles du tennis, du football ou du rugby, fait indéniablement penser à cela.

Lundi, Amélie Oudéa-Castéra a réagi en dénonçant un rapport « *militant* », alimenté par des travaux « *instrumentalisés à des fins politiques* ».

Une première mise en cause directe d'Amélie Oudéa-Castéra concerne la rémunération qu'elle a perçue du temps où elle était DG de la FFT. Révélée par Mediapart, celle-ci était considérable puisqu'elle atteignait 35 600 euros net par mois.

Lors de son audition devant la commission d'enquête parlementaire, Gilles Moretton, président de la FFT, avait cherché à minimiser ce montant en prétendant que la rémunération d'Amélie Oudéa-Castéra était « *dans les mêmes eaux* » que celle de son prédécesseur au même poste, Jean-François Vilotte. Or c'était inexact : nous avons révélé que la rémunération de l'intéressé était de 23 000 euros net par mois, ce qui n'était pas du tout « *dans les mêmes eaux* ». C'est donc l'une des raisons qui ont conduit le parquet à ouvrir une enquête pour parjure visant notamment Gilles Moretton.

À cette saga qui dure depuis plusieurs mois, le rapport de la commission d'enquête apporte une nouvelle pièce qui va mettre encore plus la ministre en porte-à-faux – en même temps que Gilles Moretton. Car le document révèle le contenu d'un rapport de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports, en date de février 2022 : « *Le niveau des dix plus hautes rémunérations est selon la mission à reconsidérer de même que l'ensemble des postes d'avantages en nature (voitures...).* La mission a ainsi eu connaissance de la rémunération des principaux cadres de la FFT et en particulier de celle du directeur général (période observée de septembre 2019 à septembre 2020) : 413 325 euros brut annuels, hors frais de déplacement. La mission s'interroge sur cette rémunération considérable – voire anormale – compte tenu du statut associatif de l'organisation, du nombre de salariés [...], du parcours de fonctionnaire de l'intéressé, du niveau moyen de rémunération des cadres dirigeants du privé sur cette taille d'entreprise. Le total des cinq rémunérations les plus importantes s'élève à 1,32 million d'euros brut. Ce montant est certes comparable

avec celui de la Fédération française de football mais il est très supérieur à celui des autres fédérations olympiques (de 125 000 euros pour la lutte à 650 000 euros pour le basket-ball et le golf). »

Selon l'Inspection générale, la rémunération de Jean-François Vilotte était donc « anormale ». On devine donc que celle d'Amélie Oudéa-Castéra, considérablement supérieure, l'était encore plus. Et pourtant, entendue par la commission, la ministre a, elle aussi, cherché à étouffer la vérité en faisant ce constat inexact : « À la FFT, ma rémunération était très proche de celle de mon prédécesseur. »

Non seulement la demande de l'Inspection générale visant à reconsidérer à la baisse la rémunération du DG de la FFT n'a donc pas été respectée, mais Amélie Oudéa-Castéra s'est octroyé une rémunération encore plus forte, ne faisant par la suite aucune publicité du rapport de l'Inspection.

« Je ne suis pas bien payée »

Lors de son audition devant la commission d'enquête, le 16 novembre 2023, Amélie Oudéa-Castéra avait même eu le front d'essayer d'apitoyer son auditoire sur son niveau de rémunération comme ministre : « Si je rapporte ma rémunération actuelle au volume d'heures que chaque semaine je m'enfourne, en bossant jours, nuits, week-ends, je ne suis pas bien payée », avait-elle déclaré. Mais loin d'avoir l'effet escompté, la sortie avait enflammé les réseaux sociaux et a beaucoup circulé dans les milieux de l'éducation nationale, réputés pour leurs maigres rémunérations.

Parmi les autres griefs visant personnellement la ministre, pour ce qu'elle a dit lors de son audition, il y a encore la question des financements publics apportés à la FFT. Car pour justifier son salaire exorbitant à la FFT, la ministre a fait valoir que cette fédération disposait d'un modèle économique atypique, dont le tournoi de Roland-Garros était le moteur, avec cette autre caractéristique : « Cette institution qui ne touche pas le moindre euro de subvention publique. »

Or, dès le lendemain, Amélie Oudéa Castéra a écrit à la commission, admettant qu'elle avait dit une contre-vérité : « Le lendemain, écrit le rapport, la ministre des sports a rectifié, en précisant que la Fédération française de tennis avait perçu 1 280 000 euros en 2022, et souligné que cette somme ne représentait que 0,2 % du budget de fonctionnement de la fédération. »

Mais ces chiffres sont toujours faux, comme l'explique le rapport : « Selon les informations transmises à la rapporteure par Frédéric Sanaur, directeur général de l'Agence nationale du sport, la Fédération française de tennis a perçu, en 2022, 1,45 million d'euros de crédits de l'Agence. Cette somme a été versée à la Fédération française de tennis entendue comme personne morale spécifique, c'est-à-dire au "siège" de la fédération. Par ailleurs, en 2022, les associations locales affiliées à la Fédération française de tennis ont directement perçu 6 321 590 euros de crédits de l'Agence nationale du sport. » Ce qui fait donc beaucoup de contre-vérités énoncées au cours d'une seule audition.

« J'ai été frappée par l'entre-soi d'un milieu relativement restreint, où la crainte d'une forme d'omerta peut être tout à fait justifiée. »

Caroline Pascal, cheffe de l'Inspection générale

Un autre passage particulièrement cruel du rapport concerne le système d'entre-soi et de consanguinité qui existe entre les milieux politiques proches du pouvoir et les milieux du sport (agences, fédérations...). À lire le document, on comprend que s'il existe en France un capitalisme de la barbichette (« Je te tiens, tu me tiens, on se rend des services mutuels... »), il existe tout autant un petit microcosme du sport de la barbichette, si l'on peut dire.

Le rapport cite ainsi Caroline Pascal, cheffe de l'Inspection générale : « Je ne viens pas du monde du sport, et j'ai été frappée, quand j'ai pris mes fonctions en 2019, par l'entre-soi d'un milieu relativement restreint, où la crainte d'une forme d'omerta peut être tout à fait justifiée. » Comme dans le cas de l'OPA que la finance a faite sur les sommets de l'État par le système bien connu des « swinging gates » (les portes tournantes, c'est-à-dire les pantouflages et rétro-pantouflages), un système des « portes tournantes » s'est

développé dans l'univers du sport. « *Ainsi l'État est-il présent au sein des fédérations autant que les fédérations sont présentes au sein de l'État* », alerte le rapport.

Or Amélie Oudéa-Castéra a, elle-même, favorisé ce système de consanguinité. Le rapport en donne plusieurs exemples. « *Cette proximité n'est évidemment pas dénuée de risques. À cet égard, on peut s'étonner qu'Amélie Oudéa-Castéra, ministre des sports, ait pu nommer au sein du comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport, en mars 2023, Franck Latty, président du comité d'éthique de la Fédération française de tennis. En effet, d'une part, le comité d'éthique peut être amené à se prononcer sur la gestion de l'ancienne directrice générale de la Fédération française de tennis, et, d'autre part, un décret du 4 août 2022 a entendu à juste titre rompre tout lien entre la ministre des sports et son ancienne fédération.* »

Dans une enquête, Mediapart avait pointé la situation dans laquelle se trouvait le président du comité d'éthique de la FFT, lourde de potentiels conflits d'intérêts, mais celui-ci nous avait objecté que notre constat était « *faux, pour ne pas dire diffamatoire* ».

Mais le rapport, qui brasse les trois domaines d'investigation que s'était fixée la commission, à savoir les violences, sexuelles et sexistes, mais aussi les violences psychologiques et physiques, les discriminations et la haine ainsi que la gestion financière des fédérations, va très au-delà des contre-vérités proférées par Amélie Oudéa-Castéra lors de son audition.

Elle fait le constat que de nombreuses fédérations sportives sont en pleine dérive et que ce laisser-aller est favorisé par la complaisance ou la négligence de l'État. C'est donc indirectement la tutelle exercée par le ministère des sports – du temps d'Amélie Oudéa-Castéra mais souvent aussi du temps de ses prédécesseurs – qui est mise en cause.

Le rapport s'attarde ainsi sur le cas de la patineuse Sarah Abitbol et sur les viols qu'elle a subis entre 1990 et 1992, alors qu'elle était âgée de 15 à 17 ans, et relève que le parquet de Paris n'a ouvert une enquête pour viols et agressions sexuelles sur mineurs, par personne ayant

autorité sur la victime, qu'en janvier 2020, alors que les faits étaient connus de nombreux cadres de la fédération depuis longtemps.

« *Alors que le comportement de Gilles Beyer [la personne mise en cause - ndlr] à l'égard des patineuses a été vraisemblablement connu depuis longtemps dans le milieu du patinage, ce n'est qu'après ces révélations qu'il sera suspendu puis exclu de ses différentes fonctions. S'il n'a plus exercé de fonctions d'entraînement à partir de mai 2003, plusieurs témoignages recueillis par la mission d'inspection ont permis de confirmer que "l'intéressé continuait à fréquenter les vestiaires du club et les patineuses qui s'y trouvaient"* », relève le rapport.

À ce sujet, le rapport fait ce constat très sévère : « *On peut s'étonner que le ministère n'ait pas cherché à évaluer les outils mis en place pour lutter contre les violences sexuelles, à commencer par la cellule Signal-sports ou encore la mise en œuvre du contrôle de l'honorabilité, ce qui lui aurait permis d'identifier de nombreuses lacunes ou angles morts.* »

Les négligences innombrables de l'État

Page après page, le rapport ne cesse d'égrener les négligences de l'État en général et du ministère des sports en particulier, ainsi que du monde sportif en général et des fédérations sportives en particulier. Les griefs énoncés sont si nombreux que cela finit par donner le tournis.

« *La rapporteure constate que la réaction de l'État face aux dérives constatées au sein des fédérations sportives se caractérise trop souvent par : – une inertie ou une réponse tardive en dépit d'alertes précoces, le plus souvent après des révélations médiatiques ; – une réponse très partielle par la désignation de boucs émissaires, qui permet de ne pas identifier toute la chaîne des responsabilités et des défaillances systémiques.* »

Plus loin, le rapport parle de fédérations « *longtemps sous tutelle fictive* ». « *En pratique, l'État n'a jamais réellement exercé sa mission de tutelle à l'égard des fédérations, par ailleurs contestée par les fédérations sportives internationales et le CNOSF [le comité national olympique -*

ndlr]. En 2017, l'Inspection générale relevait ainsi qu'en pratique, on peut considérer que cette tutelle "juridique" n'est pas véritablement assurée par la direction des sports ; les dispositifs d'agrément et de délégation ne font pas l'objet d'un contrôle régulier et la direction des sports n'assure pas un contrôle de légalité systématique de tous les actes des fédérations, y compris de ceux qui proviennent des fédérations délégataires. »

« L'État n'a pas fait la preuve de sa capacité à contrôler efficacement un mouvement sportif qui n'a lui-même pas fait la preuve de sa capacité à s'autoréguler. »

La conclusion du rapport parlementaire

Plus loin encore, la commission dit de l'agrément des fédérations sportives qu'il s'agit d'une procédure « sans contrôle périodique organisé » ; elle dit encore que les alertes de l'Inspection sont trop souvent enterrées : « L'Inspection générale a formulé des préconisations très importantes dans plusieurs rapports, notamment en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, à travers une mission conduite en 2014 dont les conclusions sont hélas restées sans suite [...]. La rapporteure a constaté que beaucoup trop de recommandations, parfois anciennes et formulées de façon récurrente, n'étaient pas prises en compte par le ministère des sports. »

Autre constat, aussi grave : « S'il est vrai qu'un arsenal existe en matière d'éthique, les travaux de la commission d'enquête montrent que le ministère des sports n'en garantit pas la mise en œuvre, loin s'en faut. La rapporteure a ainsi relevé des manquements dans la mise en œuvre de lois importantes et un suivi défaillant du respect des textes en vigueur par les fédérations sportives [...]. À titre d'exemple, une loi du 1^{er} février 2012 avait créé l'obligation, pour chaque fédération sportive agréée, d'établir une charte éthique et de veiller à son application. Le contenu, les modalités d'entrée

en vigueur et les conditions d'application de cette charte devaient être définis par décret. Or ce décret n'a jamais été pris. »

Sans grande surprise, le rapport se conclut par un réquisitoire très énergique. Le nom d'Amélie Oudéa-Castéra n'est pas cité explicitement, mais c'est elle qui est visée : « [La rapporteure] a pris la mesure des grandes faiblesses de l'État, dans l'organisation qui est la sienne, à l'égard du mouvement sportif, un État qui a failli dans l'exercice de sa mission de garant de l'intérêt général, de protection de l'éthique et des pratiquants. Elle a pris la mesure des grandes faiblesses de la gouvernance des fédérations, marquée par l'entre-soi et des garde-fous et autres cordes de rappel, notamment démocratiques, notoirement insuffisants pour faire échec aux abus et aux dérives. De fait, l'État n'a pas fait la preuve de sa capacité à contrôler efficacement un mouvement sportif qui n'a lui-même pas fait la preuve de sa capacité à s'autoréguler. »

En somme, le rapport invite à un « choc démocratique ». Avec la confirmation d'Amélie Oudéa-Castéra au poste de ministre des sports, Emmanuel Macron a visiblement choisi d'emprunter un chemin strictement inverse.

Laurent Mauduit

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).

Boîte noire

L'auteur de ces lignes est coprésident d'un club de tennis en Bretagne et a lui-même été entendu par la commission d'enquête parlementaire.
